

SOCIÉTÉ DE MINES DE CUIVRE DE MAURITANIE (MICUMA)

MINES DE CUIVRE DE MAURITANIE (*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} avril 1953)

Un protocole entre les divers participants sera signé dans le courant de la semaine prochaine — vraisemblablement le 1^{er} avril — en vue de la constitution de cette société qui doit, on le sait, exploiter le gisement de minerai de cuivre d'Akjoujt.

La signature de ce protocole sera suivie dans les quelques semaines qui suivront la convocation de l'assemblée constitutive. Comme prévu, le capital initial sera fixé à la somme de 300 millions de francs CFA. Il sera réparti à raison de 50 % pour le groupe d'État et de 50 % pour le groupe privé. Parmi ces derniers participants, qui sont au nombre de vingt, on note ; la Banque de Paris et des Pays-Bas. la Banque de l'Indochine, la Banque Rothschild, les sociétés Schneider, Peñarroya, Tréfileries et Laminoirs du Havre, Minerais et Métaux, etc.

MINES DE CUIVRE DE MAURITANIE (MICUMA) (*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1954, p. 15, col. 7)

M. B.E.L. Timmons, chef de la mission en France des opérations des États-Unis à l'étranger, annonce que la F.O.A. a accordé un prêt d'un montant maximum de 500 millions de francs au gouvernement français, en vue du financement du programme de travaux publics entrepris dans le territoire de Mauritanie en Afrique occidentale française et qui est destiné à faciliter l'exploitation du cuivre des mines d'Akjoujt dont les opérations sont menées par la Société des mines de cuivre de Mauritanie (« MICUMA »), dont la moitié du capital est constituée par des capitaux publics français et l'autre moitié par des capitaux privés.

La société se propose de commencer prochainement dans une usine pilote, à Akjoujt. des expériences de concentration de cuivre, le prêt porte intérêt à 5 %.

MINES DE CUIVRE DE MAURITANIE (*L'Information financière, économique et politique*, 4 août 1954)

L'usine pilote dans laquelle sera traité le minerai de cuivre d'Akjoujt a été inaugurée officiellement par le gouvernement de la colonie. Sa capacité de traitement est, à l'heure actuelle, de 100 tonnes-jour.

La Société des Mines de Cuivre de Mauritanie a été constituée en 1953 avec le concours du Bureau minier de la France d'outre-mer, du gouvernement général de l'A.O.F. et du Territoire de la Mauritanie qui possèdent à eux trois 50 % du capital de la société. Parmi les autres actionnaires privés, on relève la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société Peñarroya.

Les recherches se poursuivent actuellement grâce à deux puits de plus de 100 mètres de profondeur. Jusqu'ici, un total de 15.000 mètres de sondage a été atteint.

Une centrale électrique, un atelier de réparation, des bureaux et un laboratoire ont dû être édifiés avant de pouvoir poursuivre les travaux de prospection. Le minerai se présente sous deux formes : le minerai oxyde et le minerai sulfuré. C'est actuellement le second qui est traité dans l'usine pilote.

Les sociétés qui s'intéressent à la mise en valeur du Sahara
(*Réalités*, juillet 1957)

MICUMA* (Sté de mines de cuivre de Mauritanie). Pdt-dir général : M. [Guillaume] Guindey. — État 50 % ; Tréfileries et laminoirs du Havre [TLH], Cie fr. des métaux [CFM], Ugine, Sté minière et métall. de Peñarroya, Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], Sté minière et des Métaux [Minemet] : 50 %.

Paul CHAUVET, président (1958-1968)
ancien directeur des Affaires politiques de l'amiral Decoux
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Paul_Chauvet_1904-2007.pdf

BELLANGER Albert.

Nouveau Dict. national des contemporains (1961) :

Vers 1919 : entre à la Sté frse d'études et d'entreprises > dg en 1929. Puis à la Cie du Boleo (DG en 1925). Ing.-conseil des Mines de Bor. GM2 : co-fondateur Syndicat de recherches pétrolières devenu Pétroles d'Aquitaine.

Fondateur de la Cie de recherches minières et pétrolières coloniale (pétrole au Gabon).

WWE 1967 :

Président et administrateur des mines. Né à Paris, le 11.1.1893. Ét. : Éc. nat. sup. des mines Paris, Fac. de droit. Gr. univ. : lic. en droit, ing. civil des mines. Carr. : prés. d'hon. Groupement des industries minières et métall. d'outre-mer, v.-prés Cie gén de géophysique*, adm. [Cie des mines de Huaron \[Pérou\]](#), adm. [Soc. des mines de cuivre de Mauritanie \(Micuma\)](#), etc. Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I. Membre : Nouveau Cercle et Jockey Club de Mexico. Récr. : coll. de tableaux, chasse, pêche. Adr. : 36, rue de la Pompe, 75 Paris 16, France.

WW 1979 :

GUINDEY (Guillaume), inspecteur général des Finances honoraire. Né le 19 juin 1909 à Évreux (Eure). Fils de Claude Guindey, membre du corps préfectoral, et de Mme, née Marthe Francfort. Célibataire. Études : Lycée d'Évreux, Lycées Janson-de-Sailly et Henri IV à Paris, École normale supérieure. Carr. : inspecteur des Finances (1932), directeur adjoint du Trésor (1945) directeur des finances extérieures (1946-1953), président de la [Société des mines de cuivre de Mauritanie \(Micuma\)](#)(1953-1958) [+ [Ouenza](#)], directeur général de la Banque des règlements internationaux [BRI](1958-1963), président du conseil de surveillance de la [Caisse centrale de coopération économique](#) (1964-1972), commissaire du gouvernement auprès de la Compagnie française des pétroles [Total] et de la Compagnie française de raffinage (1964-1972), inspecteur général des Finances

(1963), inspecteur général honoraire (1972), président de la Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme [CIWLT*](depuis 1972)

Jean Suret-Canale,
Afrique noire et capitaux, t. 1, Paris, Éd. sociales, 1987.

[296] L'exploitation du cuivre d'Akjoujt (de faible teneur) avait été envisagée à peu près en même temps que celle du fer mauritanien. La Société anonyme des Mines de Cuivre de Mauritanie (Micuma), créée dès 1953, avait dû renoncer en raison des difficultés de traitement du minerai. Les deux principaux actionnaires privés de la MICUMA étaient le groupe Rothschild (Peñarroya : 12,5 %) et Paribas (10 %) ; l'essentiel des fonds avaient été fournis par l'Etat (CCCE et BRGM).

L'affaire fut reprise par une nouvelle société, la SOCUMA (Société du Cuivre de Mauritanie) dont les principaux actionnaires (55 %) étaient un groupe américain (Homestade Mining C°, de San Francisco) et le groupe canadien Southfields Mines Ltd de Toronto. Elle devait renoncer à son option en 1965.

Des négociations furent alors entreprises avec l'Anglo-American Corporation (groupe Oppenheimer), qui contrôle le cuivre rhodésien.

Sa filiale spécialisée dans ce domaine est la Charter Consolidated, dont la raison sociale évoque l'héritage de la « Compagnie à Charte » (Chartered) fondée par Cecil Rhodes.

La Charter Consolidated a été constituée en 1965 par la fusion de trois filiales spécialisées de l'Anglo-American : la British South Africa C° (l'ancienne compagnie à Charte de Cecil Rhodes), la Central Mining and investment C° et la Consolidated Mines and Selection C° (267).

La Charter Consolidated avait, en effet, l'exclusivité d'un procédé de traitement (procédé TORCO), mis au point dans le « Copperbelt » de Zambie, et permettant de traiter dans des conditions relativement économiques le minerai d'Akjoujt.

Il en résulta en 1967 la constitution de la Société minière de Mauritanie (SOMIMA), qui a commencé à exploiter le gisement en novembre 1970.

Les actionnaires privés en étaient la Charter avec 44,6 % du capital, Peñarroya (Rothschild) avec 6,57 %, Paribas avec 3,77 %, COFIMER avec 1,93 %. Les participants publics étaient mauritanien avec 22 % (avances de la CCCE), le BRGM (6,13 %), la Société financière internationale (SFI), filiale de la BIRD, avec 15 %.

La production, en raison de difficultés techniques, n'a réussi à approcher du volume prévu qu'en 1973 (22.000 t. de cuivre-métaux au lieu de 25 000 t.). Malgré la hausse des prix du cuivre, l'exploitation est restée déficitaire ; production de 1972 : 15 000 t. métal ; pertes : 15,152 millions de dollars ; 1973 : perte réduite à 1,518 million (cours du cuivre passés de 428 dollars la tonne en 1972 à 727 dollars) et ce déficit s'est accentué en 1974 avec la chute des cours.

[297] Cette situation a conduit les actionnaires privés à abandonner la totalité de leurs actions (et de leurs dettes) à l'État mauritanien — nationalisation « consentie » — au mois de mars 1975. Ils avaient rempli leur objectif : expérimenter le procédé « TORCO ». L'État mauritanien, par l'intermédiaire de la Société Nationale industrielle et minière (SNIM), a poursuivi l'exploitation à perte pour préserver les emplois jusqu'au 31 mai 1978 (60 millions. de F.F. de pertes en 1977). Les oxydes de cuivre jusque là exploités étant épuisés, il aurait fallu un investissement supplémentaire de 15 millions de F.F., qui n'a pu être trouvé, pour entreprendre l'exploitation des sulfures de cuivre programmée à partir de 1979.

Une nouvelle société, d'économie mixte, la Société arabe des mines de l'Inchiri (SAMIN) s'est constituée en février 1981 avec les capitaux koweïtiens, pour une éventuelle reprise de l'exploitation.
